

BH ASSURANCE

*Société anonyme au capital de 13 300 000 Dinars
Siège social : lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003
Identifiant unique : 0538937C*

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « **BH Assurance** »,

BH Assurance vous informe que la réunion de son **Assemblée Générale Ordinaire** aura lieu le **Vendredi 26 juin 2020** à 10h au siège de la société sis au Centre Urbain Nord –Tunis. Par ailleurs, et au vu des circonstances actuelles, la réunion sera tenue à distance à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2019 ;
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2019 ;
- 4- Approbation des opérations visées aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Réaffectation de réserves
- 7- Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;
- 8- Fixation des jetons de présence des administrateurs, des membres du comité permanent d'audit, des membres du comité de rémunération et de recrutement et des membres du comité de risques.
- 9- Renouvellement total ou partiel du mandat d'administrateurs
- 10- Désignation du co-commissaire aux comptes ;
- 11- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale des actionnaires sont fixées conformément au Communiqué du CMF du 19.03.2020 relatif à la tenue des Assemblées Générales des sociétés faisant appel public à l'épargne.

A cet effet, les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote exprimé par courrier (Signature légalisée) ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou au représentant des petits porteurs.

BH Assurance informe ses honorables actionnaires que tous les documents afférents à cette assemblée sont consultables et téléchargeables, en ligne, sur notre site web sur l'adresse suivante : **www.bh-assurance.com**.

Les actionnaires sont invités à participer au vote via courrier (Signature légalisée) ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou au représentant des petits porteurs. Un Formulaire unique de vote et un formulaire de procuration sont téléchargeable sur notre site web susmentionné.

Une fois remplis et signés, le formulaire de vote par correspondance ou le formulaire de procuration, doivent être adressés à la société par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique sur l'adresse mail suivante : AG@bh-assurance.com

La date limite de réception des Formulaires dument remplis et signés est le 24.06.2020.

Pour pouvoir participer, en vidéo conférence, à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire, les actionnaires, qui le souhaitent, sont invités à envoyer une demande d'inscription à l'adresse mail suivante : AG@bh-assurance.com avec indication de : Nom et Prénom, ou Raison Sociale ; CIN ou Identifiant unique, Nombre des actions détenues et dénomination de l'intermédiaire en bourse. (consulter notre formulaire d'inscription sur notre site web www.bh-assurance.com.)

Par ailleurs, les actionnaires de BH Assurance peuvent adresser via email, à l'adresse AG@bh-assurance.com, toute question et/ou observation, adressée au Président de l'Assemblée ou aux commissaires aux comptes et se rapportant aux points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale dans un délai ne dépassant pas le 24.06.2020.

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence. Le comptage du quorum et des votes ainsi que le déroulement des travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire se feront en présence d'un huissier de justice.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président